

GE_GERICHTE A/1488/2025 vom 21. Februar 2018

GE Cour de justice, 2018-02-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1488_2025

FR: GE_GERICHTE A/1488/2025 du 21 février 2018

IT: GE_GERICHTE A/1488/2025 del 21 febbraio 2018

Regeste

MESURE DE CONTRAINTE(DROIT DES ÉTRANGERS);DÉTENTION AUX FINS D'EXPULSION | LEI.76.al1.letb.ch3; LEI.76.al1.letb.ch4

Erwägungen

E. 9

avril 2025. 14. Selon l'art. 42 LAsi, quiconque dépose une demande d'asile en Suisse peut y séjourner jusqu'à la clôture de la procédure. En l'état, bien que le conseil indique ce jour en audience qu'une demande d'asile sera prochainement déposée, indication confirmée par un courriel de Mme G _____ de l'association H _____, force est de constater qu'à ce jour, aucune procédure n'est en cours. 15. S'agissant de l'évaluation de son état de santé, cette question est du ressort des autorités chargées de la détention, à qui il incombe de l'examiner sur la base d'avis médicaux, et non pas simplement des allégations de M. A _____. En l'état, le dossier ne contient pas de contre-indication formelle à la poursuite de la détention. Pour le surplus, il appartiendra aux autorités chargées de l'exécution de son renvoi de s'assurer de l'aptitude médicale de l'intéressé à être renvoyé, lors de l'exécution du renvoi, en tenant compte de son état de santé. 16. Les craintes qu'il exprime pour sa vie ou quant à une mise en détention immédiate à son arrivée au Sri Lanka sont contredites par les propres déclarations faites ce jour en audience, étant précisé que, dans le cadre de la présente procédure, le tribunal de céans n'est pas compétent pour examiner cette question, laquelle a déjà été examinée précédemment par les instances habilitées à se pencher sur cette question. 17. Conformément à l'art. 9 al. 6 LaLEtr, le présent jugement sera communiqué à M. A _____, à son avocat et au commissaire de police. En vertu des art. 89 al. 2 et 111 al. 2 de la loi sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF - RS 173.110), il sera en outre communiqué au secrétariat d'État aux migrations.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.